

Hommage au Président Ousmane BATOKO

AHJUCAF Cotonou 1^{er} Juillet 2022

Christine Desouches

*Maitre de Conférences Honoraire
Université Paris I Panthéon- Sorbonne ,
Ancien Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme
de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*

Monsieur le Président de la Cour Suprême du Benin, Président de l'Association des Hautes Juridictions de Cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF),

Mesdames et Messieurs les Président(e)s et membres des Institutions de la République du Benin,

Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des sceaux ,

Mesdames et Messieurs les Président(e)s et membres des Institutions de l'AHJUCAF, Monsieur le Secrétaire général,

Monsieur le Haut Récipiendaire de cet Hommage,

Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Chers amis,

C'est avec une fierté incontestable que je réponds, dans le cadre et l'atmosphère si chaleureux de cette soirée exceptionnelle, à l'invite dont vous avez bien voulu m'honorer, Monsieur le Président de la Cour Suprême, cher Victor ADOSSOU, hôte des présentes Assises et, depuis ce jour, Président de l'AHJUCAF, en complicité avec le Secrétaire général de cette dernière, Monsieur Jean-Paul JEAN, en vue de participer à l'hommage rendu au Président Ousmane BATOKO, ancien Président de la Cour suprême du Benin et Président, dorénavant Honoraire, de votre estimable Regroupement. Je vous en suis pleinement reconnaissante.

Sans doute faut- il comprendre cet insigne privilège comme l'heureuse conjonction- dans tous les cas décelée et appréciée comme telle par votre sollicitude -d'un faisceau de circonstances favorables.

D'abord les liens de considération et d'amitié, devenus avec le temps et entourés de nos proches, quasiment familiaux, oserais- je dire, qui m'attachent, depuis longtemps et sur de multiples fronts, au haut Récipiendaire de cette cérémonie et, ensuite, la chance qui m'est revenue d'accompagner durant une vingtaine d'années la conception, la mise en place et le déploiement des Réseaux institutionnels de la Francophonie dont l'AHJUCAF se présente comme un des plus beaux fleurons.

Cher Ousmane,

Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer dans le passionnant *Liber Amicorum* préparé en votre honneur par la Cour suprême à la fin de votre mandat, vous avez été et resterez pour moi l'étudiant déterminé qui, déjà pétri d'une solide expérience professionnelle, dont celle notamment afférente aux fonctions de commandement de chef de district de Savalou sous la période révolutionnaire, a décidé, avec maints sacrifices partagés avec son épouse, Christine, que je me permets ici de saluer très affectueusement, d'approfondir et de donner un tour décisif à sa formation de juriste et à sa vocation précoce de grand serviteur de l'Etat.

Ce, en vous inscrivant au cycle de l'Institut International d'Administration Publique (IIAP), successeur de l'Ecole Nationale de la France d'Outre - Mer (ENFOM) et précurseur, en quelque sorte, de la future Ecole Nationale d'administration (ENA) dans laquelle il sera intégré. Puis, surtout, en vous attelant à la rédaction, à l'Université de Paris I, d'un Doctorat d'Etat en droit public sur le thème de « l'Administration régionale au Benin », passerelle entre l'action et la réflexion, que vous soutiendrez brillamment en Juin 1992.

J'aurai l'heur d'en suivre attentivement le processus sous l'autorité redoutée du Professeur Roland DRAGO, aux côtés des éminents juristes, autres membres de ce jury exigeant, notre Doyen regretté, Gérard CONAC et le Professeur Jean du BOIS de GAUDUSSON.

De ces années de labeur, de convivialité et d'espoir, vous garderez le goût de l'échange, voire des joutes intellectuelles et de la controverse, des études et de la recherche, appétences qui vous permettront notamment d'appréhender avec une grande ouverture d'esprit et de créativité l'exercice de missions délicates aussi bien de Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative, en redonnant souffle à l'Observatoire des fonctions publiques africaines (OFPA), que de Vice-président de la Commission nationale du Mécanisme africain d'Evaluation par les pairs (MAEP).

Et l'on peut regretter que ces Institutions panafricaines endogènes de veille et d'évaluation aient été malheureusement quelque peu délaissées- oubliées?- en dépit de leur importance au regard des enjeux renouvelés de la gouvernance sur le continent et dans le monde.

Compétences qui, tout naturellement, vous aideront également à assurer, avec sérénité et efficacité, durant dix années, les hautes responsabilités de Président de la Cour Suprême. Et je ne saurai oublier le tableau saisissant et le signe d'espoir

qu'a offert au monde la vision incarnée de l'Etat de droit à travers le groupe des Présidents des Institutions de la République du Bénin, tous juristes et personnalités chevronnés, vous entourant, comme un jeune frère, pour vous encourager, le jour de votre Installation, en février 2011, dans ces illustres fonctions.

Ce faisant, vous mettrez au cœur de votre magistère, si je m'en réfère aux témoignages originaux professés par vos collègues qui se retrouveront, du moins en partie, je l'espère, dans mes propos, le dialogue et la proximité, ainsi que l'indépendance-virtu cardinale de l'office du juge- au service des droits des citoyens, du développement et de la paix sociale, dans votre pays, le Benin, mais aussi, au- delà, singulièrement en Afrique et dans l'espace francophone avec lequel vous avez entretenu, dès l'origine, une relation privilégiée.

Vous aurez été, en effet, tôt sensibilisé aux atouts spécifique d'une solidarité internationale fondée sur l'utilisation d'une langue commune et des valeurs qu'elle porte, notamment en tant que Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, puis de l'Information et de la Communication correspondant, à ce titre, de l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT), ancêtre de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) dont nous avons célébré, le 20 mars 2020, le 50ième anniversaire.

Et, à ce titre, vous ferez partie de ces « braves » qui auront participé dans un certain chaos -je ne devrai mon exfiltration de ces lieux qu'à votre bras et à votre véhicule secourables- à l'émergence d'une nouvelle Francophonie, lors du colloque international de Libreville en janvier 1989.

Là seraient posés, en effet, à travers les premiers liens noués avec les Institutions européennes, les prolégomènes de l'engagement de la communauté francophone en faveur des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, idéaux et concepts fédérateurs que la 2ième conférence des Ministres francophones de la justice quelques jours plus tard, à Paris, puis le 3ieme Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage tenu à Dakar, en mai 1989, s'approprièrent de façon formelle à travers une Résolution sur les droits fondamentaux et la Décision de développer entre eux une coopération juridique et judiciaire exemplaire.

Nous étions, faut-il le rappeler, dans le contexte sans précédent, à l'orée de la fin de la guerre froide, de la généralisation, en Afrique et en Europe centrale et orientale, de processus de transitions démocratiques dont la Conférence des Forces vives du Benin de février 1990 demeure, aujourd'hui encore, le symbole vivace et la référence pour tous les artisans des droits et des libertés.

Monsieur le Président de la Cour Suprême du Bénin, Monsieur le Secrétaire général de l’AHJUCAF, Distingués hôtes, membres de l’AHJUCAF et Invités,

Vous comprendrez qu’il n’y a pas de hasard et qu’il n’ait pas été indifférent pour le déploiement de la geste francophone qu’Ousmane BATOKO, désormais imprégné des ressorts prônés par cette Conférence ainsi que par la constitution qui en a jailli, figurât, sous la présidence du Bâtonnier Robert DOSSOU devenu lui-même acteur de tout premier plan de l’affirmation de la dimension politique de l’Ensemble francophone, parmi les membres du Comité national préparatoire de cette Rencontre historique qui non seulement inspirera bien d’autres dynamiques se voulant similaires mais également la communauté internationale, interpellée pour dûment les soutenir.

Ainsi en sera-t-il tout particulièrement de la Francophonie, mobilisée avec ardeur durant les trois dernières décennies à l’écoute et avec l’aide de tous les protagonistes sur le terrain venant des cinq continents, gouvernementaux comme parlementaires, académiciens, institutions démocratiques et de défense des droits de l’homme, société civile, partis politiques, medias, autour de programmes, de réformes et de normes en faveur de la démocratie, de l’Etat de droit et de la sécurité humaine tout comme de la prévention et du règlement des crises et des conflits.

Elle le fera en se dotant de textes fondateurs consensuels comme la Déclaration de Bamako, portant pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, adoptée le 3 Novembre 2000, complétée par celle de Saint Boniface du 14 mai 2006 ; elle le fera en s’appuyant sur des outils et vecteurs novateurs, tels les Réseaux institutionnels, progressivement reconnus comme acteurs à part entière du projet francophone à travers la charte de partenariat signée en 2013.

Nés de la volonté de leurs membres soucieux de faire fructifier, par les échanges, la formation, l’accès aux textes et la diffusion de ces derniers –à l’instar de la remarquable banque de données JURICAF- une large convergence de droit et de vision entre les pays francophones, ces Réseaux-que bien d’autres Organisations internationales envient- restent, à mes yeux et de par mon expérience, une des marques des plus distinctives, des plus accomplies et des plus durables, de la philosophie, de la démarche et des acquis d’un dessein suis generis et d’une coopération horizontale véritablement multilatérale entre Pairs, patiemment construits avec conviction et volonté de découverte mutuelle, bien que non sans refus et non sans combats, toujours plus complexes.

Combats qui, effectivement, ne vous seront pas épargnés, Monsieur le Président BATOKO, cher Ousmane, lorsqu’il s’agira de concourir, avec l’adhésion de chacun, aux initiatives de bons offices ou bien de reconstruction de la légalité

constitutionnelle déployées sous l'égide des Secrétaires généraux successifs de la Francophonie en cas de « crise » ou de « rupture » de la démocratie selon le protocole de Bamako, certes, bien rodé mais requérant vigilance constante et inventivité ; ou encore, plus récemment, d'identifier, puis d'expérimenter, face à la montée et à l'installation du terrorisme et de la radicalisation violente, puis, sans confondre la nature et le niveau des menaces en cause, de la pandémie du Covid qui ont sévi tout au long de votre magistrature à la tête de deux de ces puissants Réseaux au destin complémentaire, l'Association africaine des Hautes Juridictions francophones (AA-HJF), née à Cotonou, en 1998, et l'AHJUCAF qui a vu le jour en 2001, les moyens propres à contribuer à prévenir ou à juguler ces graves maux.

Sans renoncer, mais au contraire tout en s'appliquant, dans le même temps, et conformément à l'ambition et à la doctrine de la Francophonie, à continuer à faire valoir, en tous lieux et toutes situations, y compris pour le traitement en conscience et en dignité de la question migratoire, le respect de l'Etat de droit, des droits fondamentaux et des libertés en danger.

De fait, c'est avec la force rassurante du bâtisseur que vous n'avez cessé- et ne cesserez- d'être, voire avec un enthousiasme certain, que vous accepterez de relever, avec l'ensemble des institutions membres concernées et l'OIF, de tels défis à travers des actions innovantes et des résultats probants relatés et salués par nombre de voix présentes plus autorisées que la mienne, ce dans le sillage de vos dignes prédécesseurs avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler les Présidents Abraham ZINZINDOHOUE, Saliou ABOUDOU, Pierre DRAY, à l'imagination fertile pour être au rendez- vous des grands problèmes de ce temps.

C'est ce dont j'en souhaite ardemment l'augure et le souffle, en ces séquences de bouleversements inédits pour les peuples et sur la scène internationale qui appellent des efforts et des vertus renouvelés :

A la Francophonie, à l'AHJUCAF, aux Hautes Juridictions qui lui donnent sens, à son Bureau nouvellement élu auquel j'adresse mes félicitations, en synergie étroite avec tous les autres Réseaux institutionnels, francophones et africains, pour lesquels le Benin a toujours constitué une terre d'accueil et ses juristes une source d'impulsion, ainsi qu'à tous leurs Partenaires ;

A vous, Monsieur le Président de la Cour Suprême du Benin, Président de l'AHJUCAF, cher Victor ADOSSOU, que je remercie, avec tous vos collègues et votre équipe, pour le travail accompli, et dont je sais la profondeur de l'implication personnelle dans le chemin collectif déjà parcouru, de même que le caractère résolu de votre engagement présent et à venir.

Monsieur le Président BATOKO, bien cher Ousmane,

Pour tous ces chantiers ouverts et ceux menés à bon port, pour le flambeau reçu et transmis par vos soins aux jeunes générations, pour la flamme et la fidélité qui continuent à vous animer, à notre plus grand profit, soyez très vivement remercié !

Que les vents à venir soient, pour vous, vos amis, Christine et votre chère famille, toujours heureux et favorables !

Et que nous retrouvions tous ensemble, souvent, à Cotonou, Parakou, Natitingou ou Paris ou, partout, de par le monde !

Avec mes remerciements aux Hautes Autorités et au Peuple béninois pour l'Accueil qui nous a été réservé !

Christine Desouches